

ENSEMBLE, SAUVONS MUMIA

Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal

43, boulevard de Magenta 75010 Paris - TEL : 01 53 38 99 99 - FAX : 01 40 40 90 98

E-mail : abujamal@free.fr - Internet : <http://www.mumiabujamal.net>

ACTIT
AFRICA
Afrique n° 1
Alternative Libertaire
ARDHIS
ASEP
AVICENNE Mont St Martin
Cercle Frantz Fanon
CGT Livre
CHSI
CNRL
Collectif Artistes
Collectif International Panafricain
Comité Rosenberg
Comité Balbyniem
Confédération CGT
CNT
Conscience Noire
Coord. Nat. des Sans Papiers
CSIA
COSIMAPP
Droit au Logement
Droit Devant !!
Ecole Emancipée
Ensemble contre la peine de mort
Espace Che Guevara Le Havre
Fédération CFDT Banques
Fédération CGT / PTT
FEN
FETAF
FFACE
FO Peters
FPP
France Libertés
FSU
Groupe de soutien à Leonard Peltier
Iles & Solidarité
Images d'ailleurs
JCR
Jeunesse Etudiante Chrétienne
JRE
Just Justice Tours & Clermont
Le Triangle de la Solidarité
Les Alternatifs
Les Amis de la Commune de Paris
Les Verts
Ligue Communiste Révolutionnaire
Ligue des Droits de l'Homme
L'ORNITHO
Lutte Ouvrière
MAKI
MIB
MJCF
MRAP
Parti Communiste Français
Partisan
Ras l'Front
Réseau Concorde
SNESup
Socialisme par en bas
Soleil pour tous
SOS Racisme
SOS Démocratie Comores
SUD Collectivités territoriales
SUD Culture
SUD Education
SUD PTT
Syndicat de la Magistrature
Syndicat journalistes SNJ/CGT
TEMPOC
UD/CGT Paris
UNEF
URSAF/CGT Agro-alimentaire RP
U.S. Journalistes CFDT

Communiqué

NON au déni de justice, NON à l'exception Mumia !

La Cour Suprême des Etats-Unis vient de refuser de donner une suite favorable au recours de la défense de Mumia Abu-Jamal demandant la tenue d'un nouveau procès. Ainsi, la plus haute juridiction américaine entérine définitivement le déni de justice dont le journaliste noir-américain est la victime depuis 27 ans, et ce au mépris de la Constitution des Etats-Unis qui garantit à chaque citoyen le droit à un nouveau procès dès lors qu'un candidat est écarté de la sélection d'un jury selon des critères raciaux. Or, dans le cas de Mumia Abu-Jamal, la quasi-totalité des candidats afro-américains ont été récusés par le Ministère Public lors du procès de 1982. In fine, le Jury qui a prononcé la sentence de mort à son endroit était composé de dix jurés blancs et seulement de deux jurés noirs. A l'évidence, le délit de racisme ne peut être mieux caractérisé.

La Cour Suprême ne s'est toutefois pas encore prononcée sur le recours de l'accusation (Ministère Public de Pennsylvanie) demandant l'annulation de la décision de la Cour d'Appel Fédérale qui, en mars 2008, avait suspendu la condamnation à mort tout en maintenant la charge de culpabilité. Dans l'hypothèse où la Cour Suprême confirmerait la décision de la Cour Fédérale, un nouveau jury serait sélectionné mais uniquement pour requalifier la peine (perpétuité ou sentence de mort). Si la Cour Suprême annule la décision de la Cour Fédérale, Mumia sera condamné à mort. Dans les deux cas, il n'y aura désormais plus aucun recours judiciaire possible sur le fond de l'affaire et Mumia serait définitivement condamné à mourir en prison.

Barack Obama laissera-t-il bafouer si gravement les droits humains et les lois de son propre pays ? L'heure n'est-elle pas venue pour les Etats-Unis de tourner la page du crime d'Etat qu'est la peine de mort comme l'y invite la résolution de l'ONU appelant à un moratoire universel ? Deux questions qui interpellent directement le nouveau Président en recherche d'image plus en phase avec les problèmes du monde et des peuples.

Dans l'urgence, il a eu lieu de mobiliser les opinions publiques aux Etats-Unis, en Europe et partout dans le monde pour dire non au déni de justice qui prive Mumia de son droit élémentaire à défendre son innocence et à recouvrer la liberté.

En ce sens, UN RASSEMBLEMENT sera organisé à Paris le **MERCREDI 22 AVRIL** à 18h Place de la Concorde (face au Consulat des Etats-Unis). Une délégation de personnalités et d'élus se rendra à l'Ambassade américaine.

Paris, le 7 avril 2009.

***Le Collectif Unitaire National
de soutien à Mumia Abu-Jamal***